

**MERCI DE BIEN VOULOIR LIRE CE QUI SUIT ATTENTIVEMENT. LES CONDITIONS CI-DESSOUS CONTIENNENT DES INFORMATIONS IMPORTANTES CONCERNANT L'UTILISATION DU SYSTEME DE RESERVATION D'ACCES AUX PARCS® DISNEY ET VOS DROITS ET OBLIGATIONS**

**I. Système de réservation d'accès aux Parcs Disney® (« Système de Réservation »)**

Le Système de Réservation est accessible aux visiteurs en possession d'un titre d'accès valide aux Parcs Disney® (Parc Disneyland® et/ou Parc Walt Disney Studios®) sans date d'utilisation déterminée, qu'il s'agisse d'un billet d'entrée ou d'un pass, que ce soit un Pass Annuel, un Disneyland Pass ou un autre type de pass (« Titre d'Accès Non-Daté »). Les visiteurs disposant d'une réservation dans le cadre d'un forfait parcs + hôtel organisé par Euro Disney Associés S.A.S. ou Euro Disney Vacances S.A.S. (« Euro Disney ») pourront accéder aux Parcs Disney® chaque jour de visite inclus dans leur forfait sans avoir besoin de réserver un accès dans le Système de Réservation. De même, les visiteurs en possession de billets parcs datés n'ont pas besoin de réservation pour accéder aux Parcs Disney® le jour indiqué sur leur billet. Les visiteurs qui ont réservé un forfait auprès d'un organisateur tiers sont invités à vérifier auprès de cet opérateur si une réservation est requise.

Les visiteurs en possession d'un bon d'échange (« voucher ») ou bon d'échange électronique (« e-voucher ») à échanger contre un billet parc n'ont pas la possibilité d'effectuer une réservation via le Système de Réservation et doivent appeler le Centre de Relation Client de Disneyland® Paris au numéro suivant : France +33 9 69 32 60 61 – Belgique (Wallonie) +32 50 93 08 23 – Suisse (en français) +41 22 56 75 171. Prix d'un appel local – coût variable selon opérateur.

Lorsque des Titres d'Accès Non-Datés ont été achetés, une réservation à une date donnée est requise pour accéder aux Parcs Disney® et les visiteurs ne se verront accorder l'accès aux Parcs Disney® à la date réservée qu'à la condition de présenter une confirmation de réservation accompagnée du Titre d'Accès Non-Daté auquel cette réservation se rattache.

Les réservations d'accès aux Parcs Disney® sont en nombre limité et sont soumises à restrictions et à des conditions de capacité et de disponibilité qui peuvent différer selon la nature du Titre d'Accès Non-Daté.

Les réservations d'accès aux Parcs Disney® peuvent être annulées par le même moyen que celui utilisé pour effectuer la réservation jusqu'à 10h du matin heure française le jour réservé. Toute réservation annulée dans les conditions ci-dessus peut donner lieu à une nouvelle réservation pour toute autre date à laquelle le Titre d'Accès Non-Daté est valable (sous réserve de disponibilité).

Toute revente ou cession à un tiers d'une réservation entraînera sa nullité. Les réservations n'ont aucune valeur monétaire ou marchande.

Le visiteur qui ne pourrait/souhaiterait plus se présenter dans les Parcs Disney® le jour réservé, devra annuler au préalable, dans les conditions précitées, sa réservation afin de préserver les possibilités d'accès aux Parcs Disney® des autres visiteurs et, le cas échéant, de ne pas s'exposer au blocage de son accès au système de réservation dans les conditions stipulées à la section II ci-après.

Les visiteurs doivent se présenter à l'entrée des Parcs Disney® munis du même Titre d'Accès Non-Daté que celui qui a servi à faire la réservation. Une réservation ne peut être effectuée que pour une date à laquelle ce titre est valable.

Euro Disney se réserve le droit d'annuler une réservation à tout moment en cas de modification des conditions d'accueil ou de la capacité d'accueil entraînant un dépassement de la capacité maximale ou en cas de fermeture des Parcs Disney® pour des raisons imprévisibles échappant à son contrôle, sans que sa responsabilité ne puisse se trouver engagée de ce fait.

Certains hôtels, restaurants, attractions, spectacles, événements et expériences, ainsi que certaines offres de services, pourront être modifiés ou indisponibles, soumis à une capacité d'accueil limitée ou à des conditions d'accès ou de disponibilité limitées, voire pourront être fermés sans préavis.

## **II. Conditions de blocage du système de réservation en cas de non-présentation sans annulation préalable ("no show") lorsque le contrat en vertu duquel a été émis le Titre d'Accès Non-Daté le prévoit**

Dans l'hypothèse où une réservation n'aurait pas été utilisée le jour réservé sans qu'il ait été procédé à une annulation préalable ("no show"), Euro Disney aura la possibilité de bloquer l'accès au système de réservation, dès lors que le contrat en vertu duquel a été émis le Titre d'Accès Non-Daté le prévoit. Ce blocage interviendra dans les conditions suivantes : à compter de 3 no shows sur une période de 90 jours consécutifs, l'accès au système de réservation sera bloqué pendant un délai de 30 jours à compter du jour suivant le 3ème no show.

Le blocage du système de réservation affectera l'accès aux Parcs Disney® dans la mesure où aucune réservation pour une nouvelle date de visite ne sera possible pendant ce délai. Cette inaccessibilité des Parcs Disney® ne donnera droit à aucune indemnisation, compensation ou remboursement de la part d'Euro Disney dès lors qu'elle dépendra exclusivement du comportement du Membre en violation des règles susvisées.

Euro Disney pourra faire évoluer les modalités de blocage d'accès au système de réservation en cas de no show au travers d'une mise à jour des présentes Conditions d'Utilisation du Système de Réservation, lesquelles seront applicables pour tout no show intervenant sur une réservation effectuée à compter d'une telle mise à jour.

## **III. Loi applicable et compétence juridictionnelle**

Les présentes Conditions d'Accès et d'Utilisation du Système de Réservation sont régies par le droit français et tout litige s'y rapportant relève de la compétence des tribunaux français.